



Les unités

No	TYPE	SUP. (ha)
1	Pessière rouge à pruche et bouleau jaune	1.742
2	Sapinière à épinette noire	1.400
3	Peupleraie à érable rouge	0.491
4	Marais	0.077
5	Peupleraie à érable rouge	0.314
6	Peupleraie à érable rouge	1.857
7	Peupleraie à érable rouge	13.027
8	Feuillus humides et résineux	0.549
9	Marais	0.711
10	Marais	1.515
11	Bétulaie jaune à érable rouge et sapin	17.165
12	Bétulaie jaune à érable rouge et sapin	0.61
13	Bétulaie jaune à érable rouge et sapin	0.245
14	Sapinière à érable rouge	0.619
15	Bétulaie jaune à érable rouge et sapin	1.768
16	Sapinière à érable rouge	0.607
17	Érablière rouge à bouleau jaune et sapin	11.864
18	Îlots flottants	1.925
19	Érablière rouge à bouleau jaune et sapin	5.255
20	Feuillus en régénération	0.752
21	Marais	0.177
Total		62.670

Les propriétés

	SUP. (ha)
PUBLIQUE - VILLE DE QUÉBEC	15.931
PUBLIQUE - AUTRE	0.000
PRIVÉE	46.739

- Limite et numéro d'unité
- Limite d'arrondissement
- Limite de réserve naturelle
- Propriété - Ville de Québec
- Propriété publique - autre
- Propriété privée



Source: APEL

Site 6-07

Marais du Nord

Les marais du Nord sont localisés au nord du lac Saint-Charles, principal réservoir d'alimentation en eau potable de la Ville de Québec. Leur création est la conséquence directe de l'érection d'un barrage, en 1934, destiné à augmenter le volume d'eau et à régulariser le débit à l'extrémité sud du lac. La hausse du niveau du lac de plus de 2 mètres a entraîné la submersion des basses terres environnantes, créant ainsi une importante zone marécageuse.

L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) est propriétaire d'une partie du site localisée sur la rive ouest de la baie Charles-Talbot. D'une superficie d'environ 63 ha, cette aire protégée a été reconnue réserve naturelle à perpétuité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Cette réserve vise à la conservation d'une mosaïque dynamique de peuplements forestiers.

Les marais du Nord abritent un milieu de transition forêt-milieu aquatique servant à l'alimentation de nombreuses espèces animales. On y a observé jusqu'à 160 espèces d'oiseaux, dont 44 espèces aquatiques. Le rat musqué y a également élu domicile.



Source: APEL

Les marais du Nord occupent une superficie totale de 257 ha, dont une large part sur des propriétés de la Ville de Québec situées à l'extérieur de ses limites municipales. L'ensemble du territoire est géré par l'APEL, qui a pour mission la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine écologique du bassin versant du lac et de la rivière Saint-Charles. Elle a notamment aménagé des stations d'interprétation et huit kilomètres de sentiers pour les randonneurs. Des visites d'observation de la faune en canot rabaska et des animations thématiques y sont aussi organisées.

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

